

Image not found or type unknown



## Entreprise a fait faillite

Par **baboun**, le **08/02/2008** à **18:25**

bonjour, j'ai acheté il y a 2 ans un système osmoseur d'eau, et pour cela j'ai souscrit à un prêt Sofinco (partenaire de l'entreprise) qui me coûte de l'argent tous les mois. mais depuis juin 2007 cette entreprise a fait faillite pour manque d'actif (vu sur le net. "Orqua Hydrologie" au Mans). je continue à être prélevé alors que l'on ne m'a jamais mis au courant ! puis-je faire opposition aux prélèvements à venir sans courir de risque ? puis-je récupérer l'argent depuis cette date ? merci d'avance pour vos réponses. cordialement